

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2020

PRESENTS : Mme Pascale BAVOUZET, M. Valéry JANVIER, M. François RULLAUD, Mme Nadine SALLÉ, Mme Christelle DAIGURANDE, M. Sylvain SCHULER, Mme Nathalie JAMET, M. Jean-Marie LAMY, Mme Anne-Marie BOIRON, M. Francis COLIN, Mme Marina PICARD-CAUSSE, M. Maxime AMBLARD, Mme Priscille VANHAY, M. Cyril JOUBERT,

ABSENTE Excusée : Mme Catherine GIRAUD (donné pouvoir à Mme Nathalie JAMET)

Participait également : Mme Peggy PULVÉRIN

Mme. Marina PICARD-CAUSSE a été nommée secrétaire de séance.

Madame La Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal : Avis à donner concernant l'implantation d'une unité de méthanisation et de valorisation d'intrants par la SAS BIOMETHABRENNE sur la commune de JEU-LES-BOIS et d'en supprimer un : location payante d'une salle communale à titre exceptionnel
Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

Ordre du jour modifié :

- 1- Approbation des PV du 02 juillet et du 10 juillet 2020
- 2- Nomination du secrétaire de séance
- 3- Délibérations :
 - Avis concernant l'implantation d'une unité de méthanisation et de valorisation d'intrants par la SAS BIOMETHABRENNE sur la commune de JEU-LES-BOIS
 - Annulation de 5 délibérations prises le 2 juillet 2020
 - Taux de la taxe d'aménagement
 - Montant de la Redevance d'Occupation provisoire du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz naturel
 - Décisions modificatives
 - Convention avec Orange pour installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique pour le site de La Tremblère
 - Demande de subvention auprès de la CAF pour le remplacement de mobilier et l'installation de la climatisation dans les locaux périscolaires
 - Prime exceptionnelle COVID -19

4- Informations diverses

I : DELIBERATIONS :

2020.38 : Avis concernant l'implantation d'une unité de méthanisation et de valorisation d'intrants par la SAS BIOMETHABRENNE sur la commune de JEU-LES-BOIS

Par arrêté préfectoral en date du 2 juillet 2020, Monsieur le Préfet de l'Indre a procédé à l'ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la Société SAS BIOMETHABRENNE relative au projet d'une unité de méthanisation sur la commune de JEU-LES-BOIS. Cette consultation a lieu du 1^{er} au 28 septembre 2020.

La commune d'Arthon est appelée à donner son avis sur la demande d'enregistrement en tant que commune concernée par le rayon de 1km autour de l'installation ou par l'épandage du digestat et ouvrage de stockage déporté de digestat.

En plus du dossier, 4 membres de la SAS BIOMETHABRENNE sont présents pour expliquer le projet et répondre aux différentes questions.

Après leur départ, Madame La Maire invite les conseillers à donner leur avis sur ce projet

Le conseil municipal se prononce comme suit :

Avis favorable : 2

Avis défavorable : 4

Sans avis : 9

2020.39 : Annulation de 5 délibérations prises le 2 juillet 2020

La désignation des membres à plusieurs syndicats extérieurs incombant désormais à Châteauroux Métropole, les délibérations suivantes ont été annulées pour éviter les doublons :

-2020/ 22 (Syndicat de gestion de l'assainissement autonome)

-2020/ 23 (Syndicat de la Bouzanne)

-2020/ 24 (Pays Castelroussin)

-2020/ 27 (SYTOM)

-2020/ 31 (SIVU)

Le conseil municipal prend acte de ces annulations.

2020.40 : Taux de la taxe d'aménagement

Le conseil décide de maintenir le taux de la taxe d'aménagement communale à 2.5 % sur l'ensemble du territoire communal à compter du 01 janvier 2021.

Toutefois, le taux et les exonérations pourront être modifiés tous les ans.

2020-41 : Montant de la Redevance d'Occupation provisoire du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz naturel (ROPDP)

La Maire explique que l'Occupation Provisoire du Domaine Public par les chantiers de distribution de gaz naturel sur la commune donne lieu au paiement d'une redevance (ROPDP) conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015. Pour 2020, cette redevance s'élève à 57€.

2020- 42 : Signature d'une convention avec Orange pour l'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communication électroniques à très haut débit en fibre optique pour le site de la Tremblère

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur la commune, une convention doit être signée avec Orange pour câbler l'immeuble de La Tremblère.

Après avoir pris connaissance de la convention, le Conseil Municipal autorise La Maire à signer cette convention et tout autre document nécessaire au câblage de l'immeuble de La Tremblère.

2020-43 : Demande de subvention auprès de la CAF pour le remplacement de mobilier et l'installation de la climatisation dans les locaux périscolaires

Madame SALLÉ, 2^{ème} adjointe, fait part de la demande d'aide financière à la CAF dans le cadre de l'investissement au titre de l'équipement, et présente un projet de remplacement de mobilier et d'installation de la climatisation dans les locaux du périscolaires d'un montant de 5278, 44 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le plan de financement suivant :

CAF	4222.75 €
Fonds propres	1055,69 €
Total HT	5278.44 €
Total TTC	6334.13 €

Et charge Mme SALLÉ de solliciter la subvention et de signer tous les documents afférents à cette demande.

2020-44 : Attribution de la prime exceptionnelle COVID 19

Il a été voté à l'unanimité la mise en place d'une prime exceptionnelle destinée à compenser les sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics. Cette prime sera versée aux agents ayant exercé leurs fonctions en présentiel durant l'état d'urgence sanitaire.

Le montant de cette prime exceptionnelle est plafonné à 250 € par agent. La Maire détermine par arrêté, les bénéficiaires et le montant de la prime dans le cadre fixé par la délibération, ainsi que les modalités de versements. Les dépenses correspondantes seront imputées au budget sur les crédits correspondants.

2020-45 : Décision modificative : aide exceptionnelle COVID 19

Mise à jour des écritures comptables : achats de mobilier pour l'école

II : Questions diverses :

Réunion publique : le 14 octobre à 19h avec Mr BEAUVAIS d'Orange pour la fibre optique

Chemin du stade : les premières estimations ont été demandées afin de remettre en état la voirie

« Meurtres en Berry » : l'équipe de tournage et les acteurs vont utiliser les salles communales pour 3 jours. Un contrat de location a été signé (500€ pour les 3 jours)

Boulangerie : un point est fait sur la remise en état des locaux et la candidature de Mr BOULAY.

Arbres : celui du stade va être abattu et évacué pour la somme de 200€ par M. CAILLAUD.

Pour celui du plan d'eau, une lettre en AR a été adressée au propriétaire afin qu'il fasse le nécessaire

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h00.

Le prochain Conseil Municipal est prévu pour le mois de novembre (date à définir)



La Maire

P. BAVOUZET

